

Mardi 29 avril 2003



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 18
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

M. DYCK
M. CUMMINGS
M. HAWRANIK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ASHTON

(N° 12) — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BARRETT

(N° 16) — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)*

M. MARTINDALE

(N° 300) — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* SELINGER :

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas de vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts qui prenne en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et que nos taxes professionnelles ne sont pas concurrentielles;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province et que les réductions d'impôts ne représentent qu'un onzième des dépenses;
- d) qu'il ne prévoit pas, comme le gouvernement l'avait promis, le remboursement des 150 millions de dollars transférés « temporairement » du Fonds de stabilisation des recettes au cours de l'exercice 2001-2002;

e) qu'il ne propose pas de mesures visant à contrer l'exode des 12 Manitobains et Manitobaines qui, en moyenne, quittent la province chaque jour au profit des autres provinces;

f) qu'il ne propose pas de solution aux défis que présentent les soins de santé, y compris offrir un système de soins cardiaques qui réponde rapidement aux besoins des Manitobains et des Manitobaines, mettre fin à la médecine de couloir d'ici six mois, tel que l'avait promis le gouvernement, réduire les listes d'attente pour les tests et les rendez-vous et recruter des professionnels de la santé et les maintenir en poste;

g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.
(ouvert)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*
(M. FAURSCHOU)

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*

(M. PITURA)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*

(imprimé)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act*
(imprimé)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund)*

(imprimé)

M. le *ministre* SALE

(N° 11) — *Loi sur les biocarburants/The Biofuels Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI PROCHAIN

M^{me} MITCHELSON

(No 208) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*